# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 13 AOUT 1889. 62me Année



Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.


## Les élections cantonales en France.

RÉFLEXIONS DU "TEMPS."

Le résultat des élections cantonales a mis le *Soleil* d'assez méchante humeur, ce qui, d'ailleurs, se conçoit sans peine; il sent que la joie affectée de certains organes boulangistes sonne faux et qu'on aura beau faire, rien ne masquera au pays la navrante défaite de ses alliés. Lorsqu'on est vexé, on gourmande volontiers les gens; aussi le journal royaliste morigène-t-il aigrement les camarades qui se sont laissé battre. Croyez bien qu'il les eût couverts de fleurs si le coup tenté avait réussi; mais puisqu'ils ont échoué, ce sont des sots, ou peu s'en faut. La "déception incontestable" du parti boulangiste, écrit notre confrère, vient de ce qu'il "se faisait illusion lorsqu'il espérait faire élire son chef, dimanche dernier, dans 80 cantons, dont beaucoup étaient des cantons ruraux." Mais puisque la feuille monarchiste est une personne si avisée, puisqu'elle se rendait si exactement compte des illusions de ses excellents amis, n'eût-il pas été charitable de les avertir un peu plus tôt? Or, nous cherchons vainement dans nos souvenirs le moindre conseil, le plus petit pronostic défavorable avant le scrutin. Il est aisé de gourmander les imprudents après l'événement, mais sermon pour sermon, les boulangistes eussent préféré, sans doute, le recevoir quand ils auraient pu en profiter. Cependant, l'eussent-ils écouté alors? C'est bien peu vraisemblable, tant était grand leur aveuglement sur les sentiments de la nation, tant ils étaient intimement convaincus qu'ils pouvaient presque traiter le suffrage universel comme leur chose et lui faire rendre tel ou tel verdict au gré de leurs fantaisies. Ils doivent en rabattre maintenant et s'apercevoir qu'ils ne sont pas encore nos maîtres, qu'ils n'ont même aucune chance de le devenir. Le *Soleil* met à le leur prouver une véritable cruauté: "Voyez le Nord, leur dit-il, vous pensiez qu'il était à vous et que vous feriez élire le général dans plusieurs cantons; or vous ne l'avez pas fait élire dans un seul. Au Cateau, il n'a eu que 664 voix contre 4,676; à Douai, 1,555 contre 2,540, etc."—"En vérité, conclut-il, l'idée de profiter des élections de conseillers généraux pour faire une sorte de plébiscite sur le nom du général Boulanger ne pouvait être conçue que par des *cerveaux échauffés*." Eh bien, mais, pour calmer les esprits échauffés, il fallait une douche sérieuse: le suffrage populaire s'est chargé de la leur administrer; la verte semonce du *Soleil* venant ensuite, voilà plus qu'il n'en faut pour les ramener au sentiment précis de leur situation. Elle n'est pas brillante, à vrai dire, et tous les commentaires du monde ne pourront donner le change à cet égard, quelque complaisance qu'on y apporte. Ajoutons qu'après avoir déchargé son âme notre confrère a conscience de sa dureté et il tient à verser un peu de baume sur les plaies qu'il vient d'irriter. En somme, s'écrie-t-il, faisant plaisamment volte-face, ce n'est déjà pas si mal d'avoir réussi dans douze cantons. A regarder les choses d'un certain biais, il est permis d'y voir un honnête succès. Allons, exaltons-nous! Quel affront pour le gouvernement! Quel triomphe pour le parti des mécontents! "Les jours de la République sont comptés!"—Après avoir presque sonné le glas du boulangisme, entonner tout d'un coup un *Te Deum* en son honneur, n'est-ce pas d'un effet bien piquant? Décidément, à force de fréquenter chez les plébiscitaires, nos conservateurs paraissent s'être brouillés, à leur tour, avec la logique.

Il est vrai qu'un journal de la faction nous reproche, à nous aussi, d'en manquer. Comment! nous dit-il, vous déclarez que l'élection de dimanche est un excellent présage pour la consultation prochaine du pays, et vous affirmiez tout récemment encore que, si M. Boulanger était élu dans plusieurs cantons, on n'aurait le droit d'en tirer aucun pronostic. Pauvre objection, en vérité. Oui, sans doute, il nous semblait que M. Boulanger, posant sa candidature partout, ses partisans pouvaient espérer qu'il obtînt la majorité dans un nombre limité de cantons: "Eussiez-vous la majorité dans plus de cent cantons, écrivions-nous, ce serait un médiocre succès, puisque vous auriez été battu dans beaucoup d'autres." Or il se trouve que M. Boulanger, candidat dans 4 ou 500 cantons, réussit à grand'peine dans *douze seulement*. Cela, ce n'est même pas un médiocre succès, c'est, à parler franc, la plus lamentable des déroutes, qu'on aura de la peine à faire passer pour un présage de victoire. Nous ne prétendons pas autre chose, et le sophisme, puisque sophisme il y a, n'est pas de notre côté.

---


L'Ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes, et toutes les maladies miasmatiques. Cure infaillible.

Heureux et bien portant dans sa vieillesse.—L'homme ou la femme jouissant d'une bonne santé et possédant de la vigueur, si âgé qu'il soit, ne ressemble-t-il pas à un de ces vieux arbres déployant une ample ramure verte. La condition indispensable de cette vigoureuse jeunesse, de cette robustesse, de cette virilité dans le grand âge, est une bonne digestion. Sans celle-ci il manque à la vie ce qu'elle doit avoir de plus précieux. Il n'est rien qui contribue plus agréablement et plus puissamment à prolonger la vie que l'usage du "Hostetter Stomach Bitters"; il combat les infirmités trop fréquentes lorsqu'on arrive à la caducité. Les symptômes de la dyspepsie, la tendance à une affection des reins, l'inquiétude nerveuse et les rhumatismes se guérissent avec l'amer qui détruit les effets de la fatigue et met à l'abri de la "malaria."

La Salsepareille d'Ayer n'a jamais, jusqu'ici, égalé le nombre des cures merveilleuses et des ventes immenses faites chaque jour.

ROYAL

BAKING POWDER

Absolument pur.

[illegible]


# LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 10 août:

De tous les côtés se fait entendre le cri: "donnez-nous des usines centrales," en Louisiane, au Texas, le long de la côte du Golfe et en Floride; "donnez-nous de grandes usines où l'on puisse travailler la canne, que les petits planteurs et fermiers sont anxieux de cultiver." Le même cri part d'une bonne moitié des autres Etats, y compris tout le Sud et plusieurs Etats du Nord; on demande des usines centrales pour le placement de la canne de Sorgho, notamment de la vaste région qui embrasse le Colorado, le Mexique, le Wyoming, l'Orégon, la Californie et autres portions des Montagnes Rocheuses, ainsi que des Côtes du Pacifique—toutes contrées dont le sol se prête admirablement à la culture du sorgho; on y réclame la construction d'usines d'une grande capacité, qui leur permettent d'augmenter la production du sucre et d'épargner au pays la dépense annuelle de cent millions qui vont enrichir l'étranger.

Devant cette demande universelle en faveur d'usines qui, partout où elles ont été établies, ont obtenu un succès complet, et constamment donné un beau revenu, nous avons la confiance qu'il sera donné satisfaction aux populations, et que le vide dont nous souffrons sera rempli. La propagation de ces institutions assurera, pour l'Union, une ère de prospérité comme nous n'en avons jamais eu auparavant.

Il y a une telle différence dans les prix payés pour la canne dans les diverses localités, qu'à l'étranger on est incapable d'y rien comprendre.

Jusqu'ici, le tout dépend de l'efficacité des machines employées. Il est évident que pour ceux qui ne peuvent obtenir, dans l'extraction du jus, qu'une moyenne de 60 pour cent, il est impossible de payer autant que ceux qui obtiennent une moyenne de 70 à 80 pour cent. Vient ensuite la question de l'évaporation, qui a un grand rôle à jouer dans l'affaire, puisque ceux qui évaporent dans le vide, réussissent beaucoup mieux que ceux qui opèrent avec l' "open kettle." Les plus hauts prix, jusqu'ici, ont été de $5 la tonne. Bien peu peuvent le donner. Un grand nombre ne donnent que $3 et, même à ce prix, font très peu de bénéfice; le producteur de la canne gagne fort peu. Tout le monde comprend que, pour acheter la canne à un prix assez élevé et faire, en même temps, de bonnes affaires, il est indispensable d'avoir de puissantes machines pour la fabrication. Nous avons vu bien des cas où la canne arrivait à la sucrerie trop tôt et ne pouvait pas être travaillée en temps convenable; les charrettes devaient rester chargées, jusqu'à ce que le peseur eut le temps de recevoir le chargement et de le déposer en lieu sûr.

Avec une fabrique convenable, pouvant faire à peu près 200 livres de sucre à la tonne de cannes, rien ne s'opposerait à ce que le prix de la tonne fût fixé à $5 et pût même monter jusqu'à $6. Mais si peu de planteurs possèdent un pareil outillage, et il y a une telle demande de la part des cultivateurs de la canne, que nous espérons voir le capital venir en aide, le plus tôt possible, à une aussi recommandable industrie. D'ailleurs le fabricant est toujours plus sûr d'y gagner que le planteur, puisque c'est lui qui fixe les prix.

—Deux sacs de riz nouveau ont été reçus, lundi dernier, par le steamer "Mary Z. Comeaux;" ils étaient consignés à MM. Kahn et Levy et venaient de l'habitation Orange Grove, appartenant à MM. Roux et fils, paroisse Jefferson; ils avaient été vendus 10 cents 1/16, la livre, à MM. Bloom & fils.

Le premier riz brut arrivé ici en 1888 avait touché nos quais le dimanche 25 juillet. Il avait été transporté par le steamer Danube; il comprenait un sac et provenait de l'habitation St-Emma, paroisse St-Jacques; il avait été expédié par M. L. G. Bourgeois et était consigné à MM. L. P. De Bautte & Cie, qui l'avaient vendu, par l'intermédiaire des frères Dupré, courtiers, $5, à MM. Ernst & Cie, propriétaires d'un moulin à riz.

En 1887, le premier arrivage a eu lieu, le 8 août, par le steamer *Danube*; il venait de l'habitation de M. John C. Louque, paroisse St-Charles; il avait été consigné à MM. Ernst et Cie et comprenait 18 sacs qui ont donné 3 barils et demi de riz nettoyé et classé Fair. Il avait été adjugé à la Bourse aux Produits à M. E. Marchesseau, courtier, à 8 3/4 cents, pour le compte de MM. Bloom et fils.

En 1886, le premier arrivage de riz était de 15 sacs; il a eu lieu le 7 août. Il venait de chez MM. Frank Warner et Ch. Hoelzel, habitation Starlight, paroisse Jefferson; il était consigné à MM. Warner et Hoelzel, propriétaires du moulin à riz Louisiana. Il a été travaillé, immédiatement après l'arrivée; le produit net a été 5 barils de riz nettoyé et vendu 11 cents 1/4, à MM. Bloom et Cie.

La paroisse Ibérie souffre de manque d'usines centrales. Notre sol est plus propice que celui de toute autre région, à la culture de la canne. Et, cependant, nous avons moins de ces usines centrales que les autres paroisses; aussi les neuf dixièmes de la population végètent, ils cultivent du maïs, du coton, etc.

L'an dernier, nous avions une nouvelle population arrivant du nord-ouest, dans l'espoir de pouvoir cultiver la canne, mais les nouveaux venus ont eu de la peine à placer leurs cannes; désappointés, ils sont partis. Nous citerons, spécialement, deux familles qui ont quitté Rosedale, où elles s'étaient établies parce qu'on leur avait promis la création d'une usine centrale. Ce ne sont pas les immigrants seuls qui sont ainsi victimés; ce sont aussi les anciens habitants qui espéraient pouvoir vendre leurs cannes à la tonne. Il nous faut donc en construire, si nous voulons voir prospérer notre pays. Pour y arriver, ne comptons pas uniquement sur l'aide d'autrui; aidons-nous nous-mêmes; appelons les capitalistes; allons les trouver; montrons-leur nos ressources, engageons-nous à leur livrer nos cannes à un prix déterminé d'avance. C'est le seul moyen de nous assurer les établissements dont nous avons tant besoin.

La paroisse St-Martin jette le même cri que nous; elle a plusieurs localités éminemment propres à ce genre d'entreprises. Ainsi nous voyons M. B. Levert, de l'habitation St-John, à trois milles au-dessus de St-Martinville, en construire une.

L'an dernier, il avait établi un chemin de fer de sept milles, afin de pouvoir transporter, à sa sucrerie, les cannes des fermiers des environs; les habitants des autres parties de la paroisse lui demandent de les gratifier d'une ligne de fer semblable.

Un correspondant de l'*Union*, de Pont Breaux, lui écrivait, récemment:

"Le Dr F. R. Martin et tous les planteurs des environs de Moreauville, aimeraient à cultiver la canne, s'il y avait une usine centrale située dans une localité centrale, ou si leur voisin, M. Levert, voulait continuer son chemin de fer jusque chez eux, pour pouvoir leur acheter leurs cannes à la tonne. Ils espèrent que M. Lévert parcourra cette riche région et comprendra que son véritable intérêt est d'établir une voie qui lui serait aussi utile qu'à eux-mêmes."

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 10 août:

Le vent, qui depuis longtemps évitait de souffler de l'est, s'y est mis cette semaine et a soufflé assez fort pour faire croire à un commencement d'ouragan, phénomène qui n'aurait pas été bien accueilli. Le temps n'a cessé d'être couvert depuis lundi et de fréquentes ondées ont trempé le sol chaque jour, ce qui a fait du bien aux récoltes [illegible] et au riz qui fait ses épis.

Mais il ne faut pas trop se féliciter d'avoir échappé à un ouragan, car à l'heure où nous écrivons, ce n'est pas fini, et le temps se charge de gros nuages gris qui ne présagent rien de bon. Aujourd'hui, le 10 août, est une date mémorable pour les ouragans en Louisiane. Trente-trois [illegible] ont eu lieu à cette date, et ceux de 1856 et de 1860 ont été des plus désastreux. Si nous l'échappons cette fois, nous ne devrons pas moins redouter la balance du mois, qui est celui des ouragans.

—Des [illegible] qui s'étaient rendus à la Pointe Manchac, samedi dernier, y ont jeté un hameçon à requin amorcé d'une petite barbue et ils [illegible] à attendre pour [illegible] une victime. Un véritable requin de mer avait saisi la proie et s'était fait prendre. Ce n'est qu'après de longs et courageux efforts qu'ils ont eu raison du monstre et qu'ils ont pu le tirer sur la terre. L'animal avait 9 pieds 3 pouces de long, sa tête était large de 14 pouces, était garnie de plusieurs rangées de dents semblables à celles d'une scie circulaire.

## Les funérailles du lieutenant Louis Edmond Le Blanc, à St-Martin, Louisiane.

(Correspondance de l'*Abeille*.)

St-Martinville, 4 août 1889.

La cause perdue! Que de souvenirs éveillent ces deux mots! Que d'enthousiasmes, que de deuils, que de douleurs, encore vivants dans les cœurs de tout le peuple du Sud. St-Martin, comme les autres cités louisianaises, a eu ses chers morts, héros modestes, dont le souvenir ne s'est pas effacé et ne s'effacera jamais.

Nous l'avons bien compris, lorsque hier, 3 août, nous avons vu la population entière de St-Martin, unie à celle de Lafayette et d'Ibérie, ses voisines *rivales*, faire de superbes funérailles aux restes du lieutenant Louis Edmond Le Blanc, un enfant des Attakapas—il avait 20 ans!—mort au champ d'honneur, en 1862, à la bataille de Malvern-Hill.

Il était parti dans les rangs de la compagnie C. du 8me régiment, avec Alcibiade de Blanc, un héros, aussi, revenu mutilé de la guerre pour défendre l'indépendance de la Louisiane contre Kellogg et ses métropolitains. On ne l'a pas oublié!

Louis Edmond dans son cercueil a été porté au cimetière par ses anciens compagnons d'armes, les survivants de la Compagnie C., suivis par plus de 200 jeunes filles, portant des couronnes et des fleurs. Quel cortège de prince ou de roi pourrait rivaliser avec celui de ce pauvre lieutenant conduit à sa dernière demeure par cette charmante escorte, où on ne savait qui on devait le plus admirer des fleurs ou des jeunes filles, qu'accompagnait une foule émue de plus de 1200 personnes. Pauvre Louis, vous rêviez la gloire en partant pour ces champs lointains où vous avez trouvé la mort. Votre rêve n'a pas été trompé. Mais hélas! ces couronnes ont été déposées sur un cercueil!

Tous vos anciens compagnons d'armes, survivants, étaient accourus vous rendre les derniers devoirs.

Parmi les assistants, nous avons reconnu MM. P. D. Olivier, T. L. Broussard, Félix Voorhies, Em. Leblanc, Homer Déjean, Euphémond Leblanc, cousin du défunt, Jules St-Julien, Lucien St-Julien, Valsin Castille, Eusèbe Bienvenu, Numa Boudreaux, Lasignan Broussard, Louis Duchamp, Adrien Labbé, Arthur Labbé, vétérans de la compagnie C. du 8me Régiment.

La compagnie D des *Orleans Guards*, était représentée par le lieutenant Paul DeClouet—l'honorable général DeClouet empêché—Numa Bienvenu, Stanislas Bienvenu, lieutenant Alfred Voorhies, Vincent Barras et Martial Bienvenu.

M. Félix Voorhies, dans un beau discours, a rappelé en termes éloquents l'élan patriotique de cent jeunes soldats, qui s'enrôlèrent dans St-Martin avec le capitaine Alcibiade de Blanc et le lieutenant Louis Ed. Leblanc pour voler en Virginie à la défense de leurs droits et de leurs foyers menacés. Héros, pour la plupart, fils de ces héros d'Acadie, qui ont au dernier siècle tenu en échec les 13 Etats d'Amérique, qui ont vaincu l'Angleterre.

L'orateur a dépeint en traits larges et vigoureux les luttes de géant, connues dans l'histoire sous le nom de bataille de Malvern-Hill ou des sept jours. Ce fut à la fin du septième jour, vers le soir, que le lieutenant Leblanc succomba, frappé d'une balle pendant qu'il combattait. Ses compagnons l'ensevelirent dans son habit militaire, et, pendant 27 ans, il dormit loin des siens, dans une terre amie, sans doute, mais étrangère.

"Un brave soldat fédéral, Francis T. Osbourne, gardien du cimetière national à Richmond, s'émut en lisant le nom du pauvre lieutenant sur la planche qui marquait sa fosse. Son cœur s'attendrit à la pensée de ce martyr, moissonné si jeune, dans une si noble cause, et, là, seul, abandonné, loin des siens.... il nous a fait parvenir les restes si chers de notre compagnon d'armes...."

N'est-elle pas touchante, cette sollicitude de celui qui fut, jadis, un ennemi, pour les restes du pauvre enfant louisianais dormant son dernier sommeil loin des siens et de son père. Grâce à M. Osbourne, le père âgé de 83 ans et les amis du mort ont pu assister aux funérailles et à la bénédiction du prêtre.

M. P. D. Olivier avait donné une extrême activité, couronnée par un succès complet, à l'organisation du cortège. En vérité, la cérémonie était fort belle et fort imposante. Ce qui lui donnait un caractère particulièrement touchant, c'est que les assistants étaient presque tous d'origine et de langue françaises. N'est-ce pas une chose remarquable que tous les gens qui ont plus ou moins de sang français dans les veines soient si enclin à aimer la gloire et à vénérer ceux qui ont versé leur sang pour une noble cause. Je me suis souvent demandé si ce n'était pas aux soldats louisianais que Béranger songeait lorsqu'il a fait ce vers:

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire allaient du même pas.

E. S.

---

LE PAPE EN ESPAGNE.—Nous lisons, dans le *Journal des Débats*:

Les journaux italiens disent, sans l'affirmer formellement, que le gouvernement espagnol ne consentirait pas à recevoir le Pape, si le Saint-Siège croyait devoir chercher un asile en Espagne. Cette nouvelle ne peut être accueillie qu'avec quelque réserve.

Il est certainement très probable que le gouvernement espagnol ne désire nullement voir le Saint-Siège en Espagne; il peut redouter qu'il n'en surgisse pour lui des difficultés de diverse nature et qu'il n'y ait là aussi une cause nouvelle d'un conflit européen, auquel son désir est de rester étranger. Il veut aussi rester en bons termes avec l'Italie, et il n'ignore pas que le gouvernement italien verrait le départ du Pape avec un suprême déplaisir et pourrait savoir mauvais gré à ceux qui lui auraient donné asile. Mais, de là à refuser formellement à Léon XIII de le recevoir s'il croyait indispensable de sortir d'Italie, il y a bien loin.

L'Espagne est une nation très catholique; il pourrait s'y créer un courant d'opinions contraires au gouvernement qui aurait refusé de recevoir le Pape exilé. Il y a plus: le gouvernement de la régente a des raisons personnelles pour ne pas se montrer rebelle aux demandes de Léon XIII. On n'ignore pas que, par l'intermédiaire du cardinal Rampolla, aujourd'hui secrétaire d'Etat et qui était nonce à Madrid il y a peu de temps, Léon XIII a vigoureusement agi pour séparer le clergé du parti carliste. Les efforts du Pape n'ont peut-être pas obtenu un succès complet, mais ils n'ont certainement pas été sans résultat; et le parti carliste est devenu beaucoup moins dangereux qu'il ne l'était lorsqu'il avait l'appui presque unanime du clergé et des catholiques. La régente a donc à payer à Léon XIII une dette de reconnaissance; il est difficile, du moins, qu'elle s'y refuse.

---

LA GUÉRISON INFAILLIBLE DES VERRUES.—Un honorable correspondant adresse, au *Journal du Havre*, l'intéressante lettre qui suit:

"Monsieur,

"Je lis dans votre journal qu'un docteur allemand a découvert le bacille de la verrue. "Cela prouve, dit-il, que la verrue est contagieuse"....C'est là un fait déjà connu et que chacun a entendu répéter mille fois.

"Mais il ne serait pas sans intérêt, je crois, d'indiquer un remède pouvant faire disparaître, sans aucune douleur, cette excroissance qui, multipliée, est absolument laide.

"J'en ai fait disparaître 132 (cent trente-deux), tant sur ma personne que sur celle de mon fils, en nous frictionnant pendant quelques jours, avec la tige et la feuille du sarrasin, au moment où cette plante commence à fleurir, et rend son jus en plus grande quantité.

"Comme bien des personnes pourront trouver intérêt à connaître ce remède, aussi simple qu'efficace, je laisse à votre appréciation le soin de le porter à la connaissance de vos nombreux lecteurs.

"Veuillez agréer.... R. L."

## Suisse.

Le général italien Clemente Corte publie, dans l'*Adriatico* de Venise, sur le rôle militaire de la Suisse, une étude à laquelle nous croyons intéressant d'emprunter quelques passages:

"Nous n'avons pas hésité à déclarer, il y a quelques jours, qu'à notre avis, de toutes les armées qui se recrutent par le moyen du service personnel obligatoire, c'est l'armée autrichienne qui devait avoir le plus perdu en cohésion et en solidité, cette armée manquant nécessairement de sentiment national, vu sa composition hétéroclite.

"Nous croyons, par contre, que l'armée suisse, ou pour mieux dire, la nation suisse armée, doit avoir gagné en puissance militaire peut-être plus que les autres armées. Nous sommes arrivés à cette opinion en considérant le sentiment national élevé qui anime les Suisses, leur éducation virile et patriotique, leur longue tradition du service personnel, leur habitude du tir, et la grande confiance qu'ils ont dans leurs armes et dans les défenses naturelles de leur pays....

"A notre avis, les Suisses, s'ils sont unis et compacts, sont invulnérables dans la partie élevée de leur pays. Et il ne faut pas oublier que de la partie élevée de leur pays, ils dominent le Rhône, le Rhin et le Tessin. Une armée allemande qui aurait la Suisse avec elle, pourrait facilement menacer Lyon et tourner les travaux de défense construits récemment par les Français parallèlement aux Vosges. Mais, pareillement, une armée française qui compterait sur l'appui des Suisses, pourrait, du lac de Constance, tourner toutes les défenses des Allemands sur les bords du Rhin et menacer la partie supérieure de la vallée du Danube. Elle pourrait de même tomber sur l'Italie par les routes du Simplon, du Saint-Gothard et des Grisons.

"Nous n'avons jamais su nous expliquer les menaces mal dissimulées de l'Allemagne contre la neutralité suisse, car il nous semble qu'attaquer les Suisses dans leur pays constitue un problème devant lequel l'armée allemande elle-même pourrait hésiter, d'autant plus que quelques semaines de résistance de la part de ces montagnards suffiraient pour permettre à une armée française de venir à leur secours. Or, une armée française qui serait maîtresse des routes de la Suisse, pourrait, à notre avis, opposer des difficultés insurmontables, même à la triple alliance. Il est vrai que les alliés disposeraient de forces très considérables. Mais ces forces pourraient-elles agir avec ensemble? Et le nombre lui-même ne serait-il pas un très grand inconvénient, quand il faudrait opérer dans un pays montagneux, dont les défenseurs sauraient mettre à profit les avantages tirés de voies intérieures et sûres?

"Il est de fait que dans l'état actuel de l'Europe, en présence de la triple alliance d'une part, et de l'union tacite ou apparente de la France et de la Russie d'autre part, l'action militaire de la Suisse pourrait exercer une influence prépondérante sur l'issue de la guerre, dans le cas où la Confédération serait obligée à sortir de sa neutralité."

Le général de Waldersee, chef du grand état-major allemand, est arrivé à Lucerne, où il restera jusqu'à l'arrivée de l'empereur d'Autriche à Berlin, c'est-à-dire le 12 août.

---

LE CONGRÈS ANTI-ESCLAVAGISTE INTERNATIONAL DE LUCERNE.—LETTRE DU CARDINAL LAVIGERIE.—PROROGATION DU CONGRÈS.—Le cardinal Lavigerie a, dernièrement, adressé aux comités anti-esclavagistes la circulaire suivante:

Lucerne, le 24 juillet 1889.

Je viens d'arriver à Lucerne pour assister au Congrès des sociétés anti-esclavagistes que j'avais convoquées il y a six mois, et prendre les dernières mesures nécessaires à la tenue de cette réunion; mais j'apprends aujourd'hui même, par la communication officielle qui m'en est faite, que la plupart des hommes considérables qui m'avaient fait à l'origine espérer leur présence ne peuvent maintenant venir à cause des élections générales qui s'approchent. Dix-huit Français, dont quatre seulement sont membres de droit de l'œuvre, et peuvent dès lors prendre part aux délibérations de cette assemblée, se sont inscrits jusqu'à ce jour. Les raisons de cette abstention sont d'une telle nature que je ne puis que les approuver.

Je comprends que tous les hommes qui exercent une influence en France ne puissent se résoudre à l'abandonner dans une période où va se décider son avenir. Je ne puis les blâmer, et je suis le premier à reconnaître que, malgré toute l'importance de l'œuvre anti-esclavagiste, ils se doivent avant tout à leur pays dans une circonstance aussi grave.

Mais, d'autre part, je ne puis non plus admettre la pensée d'un congrès international, où seraient discutés les intérêts et les projets de tous, dans la grande question de la civilisation africaine, en l'absence d'une des grandes puissances catholiques de l'Europe. Les Français d'élite qui nous avaient promis leur concours, et qui sont empêchés en ce moment par les intérêts vitaux de la France de se joindre à nous, s'étonneraient à bon droit que je leur rendisse impossible, en maintenant la date précédemment donnée, dans des conditions différentes, la participation à une réunion décisive pour une œuvre qui a pris naissance au milieu d'eux.

En conséquence je crois nécessaire de proroger, et je proroge, en effet, le Congrès de Lucerne à une époque où chacun aura pu prendre sa liberté d'action. Je dois m'excuser de prendre cette décision à la dernière heure; mais je la prends le jour même où j'ai connu à Lucerne le chiffre que j'ai indiqué ci-dessus.

Je compte trop sur l'esprit de fraternité qui anime les membres de la société antiesclavagiste pour ne pas espérer qu'ils approuveront un cardinal qui veut faciliter à tous les chrétiens également l'exercice de leurs droits, et un Français qui ne veut paraître sacrifier, lorsqu'il est encore possible de l'éviter, aucun des intérêts de sa patrie.

Recevez, etc.

"CHARLES, cardinal LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

---

ANGLETERRE.—LORD RANDOLPH CHURCHILL CROIT QUE LA GUERRE ENTRE L'AUTRICHE ET LA RUSSIE EST INÉVITABLE.—Lord Randolph Churchill, assistant à un meeting conservateur, tenu le 30 juillet, à Birmingham, a exprimé la conviction que la guerre entre l'Autriche et la Russie était inévitable, à bref délai. Comme lord Beaconsfield, il croit que l'Angleterre, dont les intérêts sont surtout en Asie, n'est pas éventuellement menacée par le développement et la prépondérance de la race slave.

"Mais nous devons, a ajouté l'orateur—dans l'éventualité d'une guerre générale, limiter, autant que possible, nos responsabilités à la défense des intérêts vitaux de l'empire britannique.

"L'occupation de l'Egypte nous a coûté l'amitié de la grande nation française et de la Turquie. Ces pays [illegible] nous feraient des concessions importantes, si elles voyaient la probabilité d'une évacuation dans un délai raisonnable. Si nous restons en Egypte, nous devrons quadrupler l'armée d'occupation et la flotte de la Méditerranée en cas de guerre européenne."

---

BECKER.—Décédé dimanche, 11 août 1889, à l'âge de 19 ans 5 mois et 9 jours, JOHN MICHEL BECKER, fils de Vve Louise Becker.

Les journaux de la Lorraine Allemande sont priés de reproduire cet avis.


TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb.

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. P. Fouget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. [illegible]

Université Tulane.

[illegible]

WM. PRESTON JOHNSTON, L.L.D., Président.

## Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Epurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et désinfecte un corps. 7juil—3m

Pour la Havane, Barcelone et autres ports en Espagne.

Le steamer espagnol A No 1 ayant tout le confort désirable

PIO IX,
LLORCA, capitaine.

de la ligne de steamers transatlantiques [illegible], partira positivement pour les ports ci-dessus le VENDREDI, 16 courant.

Pour passage, ayant des aménagements de cabines qui ne peuvent être surpassés. S'adresser à

11 août—3t C. MADUELL, 105 rue Commune.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains [illegible]
TOSTICOME, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham [illegible]
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dessins nouveaux. Le plus bel assortiment de Tapisserie et de [illegible] 6oct—1an

Le Collége de Jefferson,
PAROISSE ST-JACQUES, Lne.
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.

Est situé dans une des localités les plus salubres de l'Etat. Le collége est construit sur la rive du Mississippi, à 50 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication constante par les bateaux à vapeur et les trains des chemins de fer "Mississippi Valley" et "Texas Pacific."

Conditions modérées. La prochaine session s'ouvrira le 2 octobre. Pour de plus complets renseignements, s'adresser au Rev. Thomas Henry, Couvent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, à l'église Catholique d'Alger, Lne. 2 août—3m 2 oct

E. BARNES, PRES'NT. W. W. GIRAULT, CAISSIER.
AMERICAN NATIONAL BANK
47 RUE DU CAMP.
Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
13 juil—1an—dim, mardi, vend

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. [illegible] 7juil—3m

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle [illegible]
Accords et réparations de pianos une spécialité.

Changement de local!
Changement de local!
ELKIN & Cie.,
98 Rue du Canal 98
Transféreront leur stock, le 1er septembre, dans leur
Nouveau grand magasin,
Nos 42 et 44 rue Chartres,
près Douane.
A cause du changement de local, nous vendrons notre grand stock de
TAPIS,
Nattes et Shades,
[illegible] à l'approche [illegible]
24 août—


CONSULAT DE FRANCE
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 105 RUE GRAVIER.
Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1889.
Extraits de publication.
André Joseph Casimir [illegible]
[illegible]
LETTRES.
[illegible]
N. B.—[illegible]
1er août 1889.
[illegible]


D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux têtes de la rue du Canal. 3me district.
1er nov 88—1 an—mar,jeu,dim

Jack Lipman, Jules Mételyé, W. E. Robinson.
—AVEC—
A. M. Hill
IMPORTATEUR DE
DIAMANTS.
ET NÉGOCIANT EN
DIAMANTS ET BIJOUTERIE.
No 115 Rue du Canal

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR
Les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec groupes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété.
Opales fines, Rubis, Perles et Saphires.
PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES.
Diamants remontés dans tous les genres.
Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine.
A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.
30 mai—1anPP

MICHEL LION & CO.
Vêtements confectionnés et sur commande
CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE,
MALLES, VALISES, OMBRELLES, ETC.
A meilleur marché qu'aucun autre magasin.
195, 197, 199 rue Decatur coin Ste-Anne.
12 déc—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc. [illegible]

FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—Newton Buckner, Chairman; [illegible], A. Delvaille, Jno. W. Labouisse.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '88—1an

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. H. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. H. Rice, Sec.
1 jan—1 an

Téléphone 1146. ETABLI EN 1870. P. O. Box 357.
A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
[illegible] (A la tête du Vieux Bassin.)
Vend du bois de cyprès et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour planchers, plafond et "weather boards," [illegible]
Manufacture de wagons une spécialité.
25 sept—1 an


DATE DE FONDATION, 1805.
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président.
[illegible], Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
[illegible]
24 fév '89—1an.


CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. [illegible] 7juil—3m

HOTEL DU PACIFIQUE
LOUIS MARTIN & CO., Prop.,
45 et 47 Est 10e Rue,
Près Broadway.
RESTAURANT FRANÇAIS
DÉJEUNER A LA CARTE.
Dîner, Table d'hôte, de 5½ à 8½, $1.00, VIN COMPRIS.
GRAND CAFÉ PARISIEN.
Billards et Jeux divers, Journaux, Revues et Publications Illustrées.
[illegible]
Adresse télégraphique:
PACIFIQUE, NEW-YORK.
16mai—1an

PIANOS
DE
PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

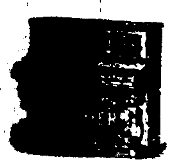

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe,
Behr
Hoeninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1nov—1an

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—1 an—dim mer ven

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux du No 116 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRÈS DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1888.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber [illegible] pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES.
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
[illegible] Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Simon
LES PHOTOGRAPHIES
Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures [illegible]
CABINETS,
No 182 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOPITAL.
15 mai—1an Dim

DR L. FERRIER,
Résidence, No 206 rue Esplanade.
Consultations, de midi à 1 heure, coin des rues Villeré et Ste-Anne; de 1 à 2½ heures, coin des rues Canal et Rampart.
21juil—1m—dim mer jeu

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de [illegible]
[illegible]

Mme GAGNANT.
SAGE-FEMME.
Sœur et successeur de Mme [illegible],
A l'honneur d'annoncer qu'elle est de retour de Paris et qu'on la trouvera tous les jours à son domicile de la rue des Remparts No 196, près Dumaine.
Elle donne des consultations de une heure à trois heures de l'après-midi.
6 août—1 mois—mardi, jeu., dim.

CHLORO-NAPTHOLEUM chasse les punaises et est un antiseptique précieux dans le pansement des blessures. 7juil—3m


## Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $167,151 81 | |
| Primes maritimes | 2,728 94 | |
| Primes de rivières | 2,783 92 | |
| | | $172,662 67 |
| Primes acquises de 1887 | | 57,567 11 |
| Total des primes | | $231,230 78 |
| Intérêts, loyers et escompte | | $16,460 84 |
| | | $247,691 62 |
| A déduire—Primes non terminées avril 1889 | $49,668 78 | |
| Primes remboursées sous cancellation [illegible] | 20,274 51 | |
| Autres primes remboursées | 7,632 79 | |
| Réassurance | 8,236 96 | |
| | | $85,754 39 |
| Revenu net | | $162,937 63 |
| A déduire—Pertes de feu de 1888 | $163,161 34 | |
| Pertes maritimes de 1888 | 1,276 42 | |
| Pertes de rivières de 1888 | 510 73 | |
| Pertes payées pour 1888 | $104,885 49 | |
| Commissions | 16,110 27 | |
| Taxes et licences de l'Etat et de la ville | 3,150 73 | |
| Frais de cour et honoraires d'avocat | 986 67 | |
| Board of Underwriters, [illegible] et Corps de Sauvetage | 4,062 02 | |
| Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte | 22,398 38 | |
| Profits et pertes | 3,334 17 | |
| | | $155,265 17 |
| | | $1,946 14 |
| A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir: | | |
| Pertes de feu de 1877 payées en 1888 | $44,046 60 | |
| Pertes maritimes de 1887 payées en 1888 | 6,875 62 | |
| Pertes de rivières de 1887 payées en 1888 | 21,475 30 | |
| | | $72,396 99 |
| | | $72,745 [illegible] |

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

| | | |
|---|---|---|
| Argent dans les banques | $37,842 71 | |
| Primes en cours de collection | 30 955 [illegible] | |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $135,854 30; St Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00 | 126,454 39 | |
| Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange | 23,300 00 | |
| Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant | 35,312 11 | |
| Prêts sur demande garantis par titres valables | 36,562 67 | |
| Billets à recevoir pour primes | 4,444 50 | |
| Propriétés foncières et meubles de bureau | 79,244 [illegible] | |
| Warrants de l'Etat | [illegible] | |
| Débiteurs divers | [illegible] | |
| | | $356,194 67 |
| Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts | | 2,176 32 |
| | | $358,370 99 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Créanciers divers, dividendes non réclamés | $1,106 75 | |
| Pertes ajustées, payables en 1889 | 12,696 86 | |
| Pertes non ajustées, payables en 1889 | 3,238 75 | |
| | | $17,042 36 |
| Surplus net en vue des porteurs de polices | | $341,328 60 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.
(Signé) JAS. FAHEY,
(Sceau.) Notaire.
DIRECTEURS.
W. G. Vincent, E. J. Bobet, [illegible], J. W. Hincks; [illegible], Ad. Schreiber, C. E. Schmidt, J. Tuyes.
[illegible]—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 13 AOUT—CLASSE No 200.
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 44 | 54 | 52 | 30 | 65 | 27 | 16 | 34 | 45 | 73 | 78 | 36 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux [illegible]
[illegible] le 13 août 1889—4 heures P. M.
[illegible]
[illegible]


NE négligez pas vos demeures. Servez-vous du Chloro-Naptholeum; Le plus grand désinfectant connu. 7 juil—3m


## LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle
Par Francis T. Nicholls, gouverneur
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat à émettre sa proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant sa mise en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 10me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur;
Geo. Spencer, sous-secrétaire d'Etat.

## Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous coussins, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer, enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

20 avril—

## Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans,
No 106 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente: | | |
| Sur risques d'incendie | $153,[illegible] 75 | |
| Sur risques maritimes | 3,942 [illegible] | |
| Sur risques de rivières | 6,0[illegible] | |
| Total des primes | $163,557 48 | |
| Moins—Primes non acquises | 48,6[illegible] | |
| Primes nettes acquises au 31 mai 1889 | | $115,[illegible] 43 |
| Pertes payées: | | |
| Sur risques de feu | 46,942 [illegible] | |
| Sur risques maritimes | 1,507 [illegible] | |
| Sur risques de rivières | 3,847 [illegible] | |
| Taxes et dépenses, moins intérêts | 22,707 [illegible] | |
| Réassurances et primes rendues | 12,[illegible] | |
| | | $1,748 [illegible] |
| | | $97,119 14 |
| La Compagnie possède l'actif suivant: | | |
| Propriétés foncières | $231,688 [illegible] | |
| Actions de banques et de chemins de fer | 94,442 [illegible] | |
| [illegible] | [illegible] | |
| Billets recevables | 77,842 [illegible] | |
| Primes en cours de collection | 12,182 [illegible] | |
| [illegible] | 23,297 [illegible] | |
| Billets hypothécaires en portefeuille | 4,[illegible] | |
| Argent comptant | 15,666 [illegible] | |
| | | $380,726 11 |

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) [illegible], Président.
[illegible], Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
(Signé) JAS. FAHEY,
Notaire.
DIRECTEURS.
[illegible]
20 juin—1m